

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE LE FIL DE LA PLUME SUR LE SPECTACLE "LE BARON PERCHÉ"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir des compagnies locales suite à la labellisation du théâtre l'Eclat en scène conventionnée d'intérêt National Art, Enfance et Jeunesse,

Le Maire décide de signer une convention de partenariat avec la compagnie Le Fil de la Plume domiciliée au Théâtre l'Eclat – Place du Général de Gaulle 27500 PONT AUDEMER pour le soutien à la maquette sur le spectacle « Le Baron Perché » pour un montant de 2000 €.

Fait à Pont-Audemer, le 14 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS